



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR 65<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013

---

*Point 4.11 de l'ordre du jour provisoire*

CD52/17 (Fr.)

30 septembre 2013

ORIGINAL : ESPAGNOL

### LES PRINCIPES DU FONDS RENOUVELABLE POUR L'ACHAT DE VACCINS DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

#### **Introduction**

1. Le fait que les États Membres se soient engagés à déclarer la vaccination comme un bien public et à renforcer leur capacité opérationnelle et financière pour la prestation de ce service a abouti à ce que la Région des Amériques occupe une position de leadership mondial dans l'élimination des maladies évitables par la vaccination et dans l'introduction rapide de nouveaux vaccins, d'une façon équitable.
2. Le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins (le Fonds renouvelable) de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) est le mécanisme de coopération technique régionale qui pendant près de 35 ans a facilité l'accès opportun à des vaccins de qualité, aux prix les plus bas, pour les programmes nationaux de vaccination des États Membres. Il est considéré comme l'un des piliers de la position de leadership du programme régional de vaccination.
3. Ce document présente les principes et les avantages du Fonds renouvelable, ainsi que les défis de l'environnement actuel dans lequel il fonctionne et qui menacent la continuité de ses contributions aux progrès et à la viabilité financière des programmes nationaux de vaccination de la Région.

#### **Antécédents**

4. En 1977, par le biais de la résolution CD25.R27, le Conseil directeur de l'OPS établit le Programme élargi de vaccination (PEV) dans le but de réduire la morbidité et la mortalité causées par les maladies évitables par la vaccination (1).
5. À titre de composante du PEV et dans le but de faciliter l'approvisionnement opportun de quantités suffisantes de vaccins de qualité aux prix les plus bas pour les États

Membres, le Directeur de l'OPS a été autorisé à créer le Fonds renouvelable en tant que mécanisme de coopération technique régionale.

6. Les objectifs établis par le Fonds renouvelable sont les suivants : a) permettre que les États Membres puissent planifier leurs activités de vaccination sans interruptions dues à des ruptures de stocks ou au manque de financement pour l'achat de vaccins, b) permettre aux États Membres d'utiliser la monnaie locale pour le remboursement du financement fourni au moyen du Fonds renouvelable, c) consolider les commandes de vaccins de manière à ce que les États Membres puissent bénéficier d'économies d'échelle pour l'achat de vaccins aux prix les plus bas, d) assurer que les États Membres reçoivent des vaccins de qualité qui respectent les normes stipulées par l'OPS/OMS et e) établir des contrats avec les fournisseurs pour l'achat de vaccins afin de garantir les démarches et la livraison opportunes tant des commandes régulières que des commandes de caractère urgent (2,3).

7. En 1978, par le biais de la résolution CSP20.R16 de la Conférence sanitaire panaméricaine, le capital de travail a été établi pour le fonctionnement du Fonds renouvelable qui a entrepris officiellement ses opérations en 1979. La capitalisation initiale était d'US\$ 1 million fourni par divers pays, l'OPS et d'autres organisations (4). Le Fonds renouvelable est fondé sur et a fonctionné conformément aux principes de solidarité et panaméricanisme, d'équité dans l'accès, de qualité et de transparence, qui sont proches des principes de l'OPS.<sup>1</sup>

8. En conformité aux principes de solidarité et de panaméricanisme, l'OPS consolide les demandes de vaccins des États Membres participants, dans le but d'obtenir une importante économie d'échelle pour recevoir les offres des producteurs en quantités suffisantes et aux prix les plus bas. Actuellement, au moyen de la participation active de 35 pays et six territoires de la Région, le Fonds renouvelable consolide chaque année les demandes de vaccins pour satisfaire jusqu'à 8 millions de naissances équivalant à 80% de la cohorte de naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes. En 2012, le Fonds a acheté 60 produits, entre autres 35 produits biologiques distincts. Un total de 180 millions de doses a été acheté pour une valeur totale des achats de \$512 millions. Le Fonds a coordonné et suivi près de 1200 envois pour assurer leur arrivée en temps opportun (5).

9. De manière solidaire, les États Membres apportent 3,5% de la valeur nette des achats : 3% sont destinés au fonds de capital commun et 0,5% couvrent les coûts de fonctionnement du Fonds renouvelable. Le fonds de capital permet entre autres, l'affectation d'une ligne de crédit permettant aux États Membres de faire leurs achats et d'en différer le paiement de 60 jours, après réception satisfaisante des vaccins.

---

<sup>1</sup> Les principes de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) sont l'équité, l'excellence, la solidarité, le respect et l'intégrité.

10. Selon le principe de l'équité à l'accès, le Fonds renouvelable établit des pratiques et des procédures pour offrir aux États Membres participants des vaccins de qualité élevée au même prix pour chaque vaccin. De même, le Fonds établit les termes et conditions contractuels dans ses appels d'offres internationaux pour garantir que les prix des produits achetés soient les plus bas au niveau mondial.

11. Le Fonds favorise la transparence et la concurrence en matière d'achats de vaccins par le biais de processus d'appels d'offres internationaux conformes aux normes reconnues en ce qui concerne les achats. Dans le but d'assurer que les produits qu'il achète sont de qualité élevée, sûrs et efficaces pour les populations destinataires, le Fonds a établi des critères pour les produits, fondés sur le système de préqualification de l'OMS et d'autres références internationales.

12. Durant plus de trois décennies, le Fonds a été reconnu par les États Membres comme un mécanisme fondamental pour la réalisation des objectifs du PEV, l'éradication de la poliomyélite, l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale, la maîtrise des maladies évitables par la vaccination, ainsi que l'introduction rapide de nouveaux vaccins contre les causes importantes de la mortalité infantile, comme le rotavirus et le pneumocoque (6-12).

### **Les avantages qu'apporte le Fonds renouvelable**

13. Le Fonds renouvelable a été indispensable pour appuyer les initiatives de vaccination des États Membres en assurant une fourniture constante et opportune de divers produits biologiques pour maintenir des couvertures vaccinales élevées dans la Région des Amériques. Ceci a maintenu la Région exempte de maladies telles que la poliomyélite et la rougeole, tout en permettant de maintenir sous contrôle d'autres maladies évitables par la vaccination. En 2012, la Région a montré qu'elle était l'une des régions ayant la couverture vaccinale la plus élevée (93%). De plus, elle dispose des calendriers de vaccination les plus complets et les plus équitables au monde.

14. La ligne de crédit qu'offre le fonds de capital commun a contribué à garantir un approvisionnement opportun de vaccins. En 2012, la majorité des pays participant au Fonds renouvelable (24 pays et six territoires), ont effectué la totalité de leurs achats par le biais de la ligne de crédit, sans avoir à transférer des fonds nationaux à l'avance pour les achats correspondants (5).

15. Grâce à ses pratiques et ses procédures, le Fonds renouvelable apporte des avantages aux producteurs. Par exemple, le Fonds offre l'achat centralisé, le paiement opportun et une demande fiable, ce qui a contribué à l'élargissement de la capacité de production régionale et mondiale de certains vaccins. Le Fonds représente également un marché toujours plus important avec une demande durable (13).

16. Le Fonds renouvelable a contribué à la viabilité des programmes de vaccination de la Région en établissant certaines conditions dont doivent s'acquitter les États Membres bénéficiaires du Fonds. Parmi les conditions, il faut disposer d'une ligne budgétaire nationale avec une rubrique spécifique pour couvrir le coût des vaccins et des seringues (14). Par conséquent, plus de 95% du coût des vaccins achetés par les États Membres sont couverts par des fonds nationaux.

17. Le Fonds renouvelable a été un important catalyseur pour l'introduction rapide, équitable et durable de vaccins nouveaux, comme le vaccin antipneumococcique conjugué et le vaccin antirotavirus. La majorité des États Membres qui ont introduit ces vaccins les ont achetés par le biais du Fonds. Par exemple entre 2006 et 2012, 13 pays de la Région ont introduit le vaccin antirotavirus et 17 ont introduit le vaccin antipneumococcique conjugué par le biais du Fonds.

18. Bien que le rythme de l'introduction de ces deux nouveaux vaccins se soit accéléré dans la Région, il n'en a pas été de même pour l'introduction du vaccin contre le virus du papillome humain (VPH). Entre 2008 et 2012, quatre pays participant au Fonds renouvelable avaient introduit le vaccin. Le prix élevé de ce vaccin par rapport à d'autres, est l'un des défis que les États Membres doivent considérer au moment de l'incorporer dans leurs programmes de vaccination (15).

### **Les défis actuels**

19. Le Fonds renouvelable fonctionne dans un contexte mondial qui présente plusieurs défis. Parmi ceux-ci, il faut souligner le coût des nouveaux vaccins par rapport aux vaccins traditionnels, une concurrence limitée entre les fournisseurs sur le marché de ces nouveaux vaccins et l'impact de différents acteurs, principalement dans le domaine de l'aide financière internationale.

20. Les nouveaux vaccins contre les maladies prioritaires pour la Région, comme celles causées par le rotavirus, le pneumocoque et le VPH, représentent des défis importants pour les États Membres et le Fonds, du fait que chacun de ces vaccins n'est fabriqué que par deux producteurs et que leurs prix sont plus élevés que les vaccins traditionnels. D'autre part, en raison du manque de données probantes établissant l'interchangeabilité de ces vaccins, des conditions de monopoles parallèles sont créées pour chaque vaccin, ce qui limite encore plus le niveau de compétitivité.

21. À la différence d'autres régions dans le monde en développement, le paiement des vaccins utilisés dans les programmes nationaux de vaccination de la Région des Amériques provient de fonds nationaux et non de l'aide internationale, à peu d'exceptions près. Par conséquent, l'un des défis pour les États Membres à l'heure d'introduire de nouveaux vaccins est leur coût élevé, car il implique des augmentations substantielles dans les budgets affectés aux programmes nationaux de vaccination. Par

exemple, pour qu'un État puisse introduire le vaccin antirotavirus dans le calendrier systématique de vaccination,<sup>2</sup> il faudrait doubler le budget national consacré aux vaccins ; l'ajout du vaccin antipneumococcique conjugué exigerait quant à lui une augmentation de plus de cinq fois le budget consacrés aux vaccins. Un pays ayant déjà introduit ces deux vaccins devrait augmenter de plus de 30% son budget consacré aux vaccins s'il souhaite en plus introduire le vaccin contre le VPH.

22. Au cours de la dernière décennie, diverses agences internationales telles que l'Alliance GAVI et la Fondation Bill et Melinda Gates, entre autres, ont pris l'engagement louable de contribuer à l'accès accéléré des nouveaux vaccins et des vaccins sous-utilisés dans les pays en développement à revenu inférieur, à l'aide de mécanismes internationaux de financement. L'OPS a apporté son plein appui à ces efforts, et a fourni une coopération aussi bien dans la Région qu'au dehors pour que les connaissances techniques et les enseignements tirés de la Région des Amériques puissent bénéficier au monde entier. Cependant, avec l'appui de l'industrie et d'autres acteurs internationaux, ces agences insistent de plus en plus pour que le Bureau sanitaire panaméricain (le Bureau) accorde des exceptions aux pratiques et aux termes et conditions du Fonds renouvelable.

23. Les États Membres ont noté qu'à la suite de la pression exercée par ces agences internationales et l'industrie, le Bureau a concédé certaines exceptions aux pratiques et procédures du Fonds, en particulier concernant les termes et conditions contractuels avec les fournisseurs ayant trait au prix des vaccins. Certains États Membres considèrent que la pression externe et les changements dans les pratiques et les termes et conditions contractuels sapent l'efficacité du Fonds renouvelable et compromettent la continuité de sa réussite sur le long terme.

24. Dans un effort visant à résoudre les problèmes et anomalies suite à ces exceptions, le Bureau a organisé une série de réunions et de négociations avec ces agences et ces mécanismes de financement, ainsi qu'avec l'industrie, afin de promouvoir la réduction des prix et d'augmenter l'offre et la concurrence.

25. Toutefois, indépendamment des actions du Bureau, certains États Membres ont fait part de leur préoccupation en raison des prix actuels élevés des nouveaux vaccins, en particulier ceux pour lesquels l'OPS a concédé des exceptions dans ses pratiques, termes et conditions et procédures. De plus, les États Membres ont manifesté leur préoccupation en raison du risque représenté par ce niveau élevé des prix pour la viabilité financière des programmes nationaux de vaccination ainsi que de l'impact que les prix élevés pourraient avoir sur le rythme de l'introduction de vaccins dans la Région, par exemple le vaccin

---

<sup>2</sup> Le calendrier systématique de référence comporte les vaccins suivants : BCG, hépatite B, vaccin oral polio, pentavalent (DTP-Hib-HepB) et ROR.

contre le VPH, le vaccin inactivé contre la poliomyélite et le vaccin contre la dengue plus tard.

### **Proposition**

26. Au vu des défis actuels et futurs pour les programmes nationaux de vaccination, et en reconnaissance de l'importance des principes du Fonds renouvelable, le Conseil directeur est prié de prendre note de l'information présentée dans ce document et de considérer la possibilité d'approuver le projet de résolution ci-joint.

### **Références**

1. Organisation panaméricaine de la Santé, résolution CD25.R27. 25<sup>e</sup> Conseil directeur, Washington, D.C., 1977.
2. Organisation mondiale de la Santé. PEV dans les Amériques : avantages du Fonds renouvelable. Chronique OMS 1983; 37(3):81-85.
3. The Children's Vaccine Initiative. The PAHO Revolving Fund: History, Operations and Contribution to Speeding Vaccine Introductions. Information Paper; 1999. Copie disponible sur demande.
4. Organisation panaméricaine de la Santé. Résolution CSP20.R16. 20<sup>e</sup> Réunion de la Conférence sanitaire panaméricaine, Saint-Georges (La Grenade), 1978.
5. Rapport final de la XXI<sup>e</sup> réunion du Groupe consultatif technique (GCT) sur les maladies évitables par la vaccination de l'Organisation panaméricaine de la Santé, tenue du 3 au 5 juillet 2013 à Quito (Équateur) ; pages 45-48
6. Organisation panaméricaine de la Santé. Stratégie régionale visant au maintien des programmes nationaux de vaccination dans les Amériques [Internet]. 47<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 58<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 25 au 29 septembre 2006 ; Washington, DC (États-Unis). Washington, DC : OPS ; 2006 (résolution CD47.R10): 11-13. Disponible sur : <http://www1.paho.org/french/gov/cd/CD47.r10-f.pdf>
7. Organisation panaméricaine de la Santé. Le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins de l'Organisation panaméricaine de la Santé. 49<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 61<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 28 septembre au 2 octobre 2009 ; Washington, DC (États-Unis). Washington, DC : OPS ; 2009 (document CD49/21) Disponible sur : <http://www2.paho.org/hq/dmdocuments/2009/CD49-21-f.pdf>

8. Organisation panaméricaine de la Santé. Renforcement des programmes de vaccination [Internet]. 50<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 62<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010 ; Washington DC (Etats-Unis). Washington, DC : OPS ; 2010 (résolution CD50.R5). Disponible sur : <http://www2.paho.org/hq/dmdocuments/2010/CD50.R5-f.pdf>
9. Organisation panaméricaine de la Santé. 30<sup>e</sup> anniversaire de l'éradication de la variole et de la création du Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins. 50<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 62<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010 ; Washington, DC (Etats-Unis). Washington, DC : OPS ; 2010 (document CD50/INF/5) Disponible sur : <http://www2.paho.org/hq/dmdocuments/2010/CD50-INF-5-f.pdf>
10. Pan American Health Organization. The Nassau Declaration for Sustaining Immunization Programs in the Region of the Americas. 25th Caribbean EPI Managers' Meeting, Nassau (Bahamas), 2008. Copie disponibles sur demande.
11. Unión de Naciones Suramericanas (UNASUR). Déclaration de la réunion extraordinaire du Conseil de santé sudaméricain. 8 août 2009. Copie disponible sur demande.
12. Unión de Naciones Suramericanas (UNASUR). Résolution 02/09. 24 novembre 2009. Copie disponible sur demande.
13. Andrus JK, De Quadros CA, Ruiz Matus C, Luciani S, Hotez P. New Vaccines for Developing Countries: Will it be Feast or Famine? *American Journal of Law & Medicine*; 35 (2009): 311-322.
14. Tambini G, Andrus JK, Fitzsimmons JW, Roses Periago M. Regional Immunization Programs as a Model for Strengthening Cooperation among Nations. *Pan Am J of Public Health* 2006; 20(1):54-59.
15. Organisation panaméricaine de la Santé. Rapport final de la XXI<sup>e</sup> réunion du Groupe consultatif technique (GCT) sur les maladies évitables par la vaccination de l'Organisation panaméricaine de la Santé, tenue du 3 au 5 juillet 2013 à Quito (Équateur) ; pages 22-24.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR** **65<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013*

---

CD52/17 (Fr.)  
Annexe A  
ORIGINAL : ESPAGNOL

### ***PROJET DE RÉOLUTION***

#### **LES PRINCIPES DU FONDS RENOVELABLE POUR L'ACHAT DE VACCINS DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ**

##### ***LE 52<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant examiné le document conceptuel *Les principes du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CD52/17) et considérant les contributions importantes du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins (le Fonds renouvelable) de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) pour les États Membres en matière de vaccination ;

Tenant compte du fait que la majeure partie des États Membres ont déterminé que la vaccination est un bien public qui a contribué de manière essentielle à la réduction de la mortalité infantile, qui a permis d'obtenir l'éradication de la poliomyélite et l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale, et tenant compte des progrès en matière de contrôle épidémiologique concernant d'autres maladies évitables par la vaccination dans la Région;

Considérant que le Fonds renouvelable a joué un rôle décisif en ce qui concerne l'accès opportun et équitable à des vaccins de qualité par les États Membres, la viabilité financière des programmes de vaccination et l'introduction de vaccins nouveaux ;

Reconnaissant l'importance de maintenir la participation active des États Membres en conformité avec les principes de solidarité et de panaméricanisme pour renforcer les économies d'échelle et leurs avantages ;

Tenant compte de la répercussion des prix actuels des vaccins sur la viabilité financière et sur les progrès dans l'introduction des nouveaux vaccins ;

Considérant que le contexte mondial présente des défis au Fonds renouvelable, y compris les divers mécanismes de financement international et les nouveaux vaccins.

***DÉCIDE :***

1. De prier instamment les États Membres :
  - a) d'appuyer le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins de l'OPS, en tant que mécanisme stratégique de coopération technique qui facilite l'accès opportun et équitable aux vaccins et fournitures connexes pour les programmes nationaux de vaccination de la Région des Amériques ;
  - b) de ratifier les principes, les termes et conditions et les procédures du Fonds renouvelable au bénéfice de la santé de la Région des Amériques ;
  - c) de promouvoir la solidarité et le panaméricanisme dans la participation au Fonds renouvelable et d'acheter les vaccins par le biais de ce mécanisme de coopération technique.
2. De demander à la Directrice :
  - a) d'assurer que le Fonds renouvelable est administré en respectant et en se conformant, sans exception, à ses principes, ses objectifs et ses termes et conditions étant donné que ces derniers ont contribué à la réussite et aux progrès des programmes nationaux de vaccination de la Région ;
  - b) de maintenir le dialogue avec les représentants des agences et des mécanismes de financement international dans le but d'obtenir un approvisionnement suffisant de vaccins pour satisfaire les besoins mondiaux des populations destinataires tout en sauvegardant l'accès des États Membres de l'OPS aux prix les plus bas ;
  - c) d'examiner les exceptions qui dans le passé ont été faites aux principes, aux termes et conditions et aux procédures du Fonds renouvelable pour déterminer la validité de ces exceptions, selon qu'il conviendra.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
*Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de*  
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CD52/17 (Fr.)  
Annexe B  
ORIGINAL : ESPAGNOL

**Rapport sur les incidences financières et administratives  
qu'aura pour le BSP le projet de résolution**

**1. Point de l'ordre du jour : 4.11**

**2. Lien avec le Programme et budget 2014-2015 :\***

**a) Catégories :** C01: Maladies transmissibles / 1.5 Maladies évitables par la vaccination.

**b) Résultats prévus :** soutenir les États Membres pour un accès opportun aux vaccins et fournitures apparentées, sûrs et efficaces, au prix le plus bas, pour contribuer aux objectifs et à la viabilité financière des programmes de vaccination.

**1. 3. Incidences financières :**

**a) Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) :** au minimum, un coût total d'US\$ 500 000 par exercice biennal est estimé.

**b) Coût estimatif pour l'exercice 2014-2015 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) :** US\$ 500 000

**c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? :** US\$ 360 000

\* Se rapporte au [Projet de Programme et budget de l'OPS 2014-2015](#) (en anglais) qui a été présenté à la 152<sup>e</sup> session du Comité exécutif.

**2. 4. Incidences administratives**

- a) **Indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées** : l'application des principes, conditions et procédures du Fonds renouvelable doit être réalisée à tous les niveaux (Siège, infrarégional, national) et en relation étroite avec les ministères de la santé des États Membres.
- b) **Besoins supplémentaires de dotations en personnel (indiquer le personnel supplémentaire à plein temps nécessaire, en précisant les qualifications requises)** : il est possible que soit requise au minimum l'équivalence d'un poste à temps plein pour la coordination des activités relatives à la présente résolution.
- c) **Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation)** : la résolution est d'application immédiate et les résultats pourraient être évalués chaque exercice biennal.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
*Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de*  
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CD52/17 (Fr.)  
Annexe C  
ORIGINAL : ESPAGNOL

<b>FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR AUX MISSIONS DE L'ORGANISATION</b>	
<b>1. Point de l'ordre du jour :</b>	
<b>2. Unité responsable :</b> Famille, genre et parcours de vie / Immunisation intégrale de la famille (FGL/IM)	
<b>3. Fonctionnaire chargé de la préparation :</b> Cuauhtémoc Ruiz Matus et Daniel Rodríguez	
<b>4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour :</b>	Les programmes de vaccination des États Membres qui achètent des vaccins et des fournitures par le biais du Fonds renouvelable de l'OPS.
<b>5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :</b>	Ce point de l'ordre du jour est lié aux domaines d'action suivants du Programme : c) Augmenter la protection sociale et l'accès aux services de santé de qualité d) Réduire les inégalités en santé entre les pays et les disparités en leur sein e) Faire reculer les risques et la charge de morbidité
<b>6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Projet du Plan stratégique 2014-2019 :* Catégorie / Domaine programmatique</b>	1. Maladies transmissibles  1.5 Maladies évitables par la vaccination
<b>7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :</b>	Le Fonds renouvelable en soi est une pratique optimale, qui sert de référence pour les autres régions de l'OMS qui cherchent à établir un mécanisme semblable.
<b>8. Incidences financières du point de l'ordre du jour en question :</b>	Un coût en personnel et activités d'US\$ 500 000 par exercice biennal est estimé.

\* Se rapporte [au Projet de Plan Stratégique 2014-2019](#) (en anglais) de l'OPS qui a été présenté à la 152<sup>e</sup> session du Comité exécutif.

